



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 20968

## Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la grave crise que connaît la filière laitière. Depuis un an, les cotations des produits industriels, beurre, poudre sont restées au niveau de l'intervention ce qui ne permet pas une valorisation satisfaisante du lait produit. Cela à un moment où la consommation des produits laitiers est en baisse. Dans le même temps, le prix du lait au producteur est en diminution constante. Cette forte dégradation des prix a de lourdes conséquences sur le revenu des producteurs de lait qui doivent faire face à des investissements lourds pour les mises aux normes environnementales. Dans l'ouest de la France, ce sont 35 000 producteurs, 12 000 emplois industriels que regroupe la filière laitière de l'Ouest. Au moment où est discutée la réforme de la politique laitière, que s'engagent des négociations auprès de l'OMC qui risquent de restreindre les débouchés, il demande au Gouvernement quelles mesures et initiatives concrètes entend-il prendre pour soutenir la filière laitière et plus précisément garantir le revenu des producteurs.

## Texte de la réponse

Le secteur laitier connaît depuis dix-huit mois une situation difficile et des cours particulièrement moroses, en particulier pour les produits industriels, beurre et poudres de lait. Depuis plusieurs mois, les cours restent faibles, au niveau de l'intervention. Cette situation trouve plusieurs explications : une stagnation de la consommation au niveau communautaire, une demande mondiale faible et hésitante, du fait de la crise économique et des incertitudes (guerre en Irak notamment), une parité euro/dollar défavorable aux exportations de l'Union européenne. Dans ce contexte, le dynamisme de la collecte européenne et française depuis deux ans a favorisé la baisse des cours et la constitution de stocks publics d'intervention, qui, aujourd'hui, handicapent la reprise du marché. Cette situation délicate a renforcé la conviction du Gouvernement de ne pas entériner une réforme radicale de l'organisation commune de marché (OCM), lors des négociations du Luxembourg. En outre, elle confirme également la nécessité d'une attitude ferme à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour maintenir une politique laitière européenne forte, basée sur la maîtrise de la production, la préférence communautaire au travers d'une protection tarifaire efficace et une politique à l'exportation dynamique. Tant à Luxembourg qu'à Genève ou Cancún, le Gouvernement oeuvre pour préserver les acquis, pour sauvegarder le revenu des producteurs de lait et la valorisation globale au sein de la filière laitière.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20968

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 30 juin 2003, page 5055

**Réponse publiée le** : 29 septembre 2003, page 7464